





RÈGLES LOCALES

Applicables au Golf de Liège-Gomzé à partir du 1 janvier 2022

Hard Card Fédérale:

le Comité Sportif décide l'application des Règles Locales reprises sur la Hard Card Fédérale, émises le **01 janvier 2020**

Les Règles Locales suivantes, conjointement avec tout ajout ou amendement publié par le Golf de Liège-Gomzé le jour de la compétition, sont d'application à toute compétition.

Hors-limites (Règles 18.2)

Une balle est hors limites:

- o Lorsqu'elle repose au-delà de tout mur, route publique, clôture, haie, marques ou ligne de piquets blancs définissant les limites du terrain.
- o Entre les trous 11 et 17, si une balle traversant la route se retrouve sur le terrain de l'autre côté de la route, elle est considérée comme hors-limites.
- o Une balle est hors limites lorsqu'elle repose tout entière sur ou au-delà de de toute ligne blanche définissant les limites du terrain.
- O Quand, à la fois des piquets et des lignes sont utilisés pour indiquer un hors-limites, les piquets identifient le hors-limites et les lignes délimitent le hors-limites.
- o Tous les éléments de limites (comme des piquets et clôtures) sont déclarés inamovibles.

Zone à pénalités (Règle 17)

Les zones à pénalités sont définies soit par des piquets ou lignes jaunes, soit par des piquets ou lignes rouges.

Quand, à la fois des piquets et des lignes sont utilisés pour indiquer une zone à pénalités, les piquets identifient la zone à pénalités et les lignes définissent la zone à pénalités.

Note : Dropping zones pour des zones à pénalités

Lorsqu'il y a des dropping zones pour une zone à pénalités, il s'agit d'une option additionnelle de dégagement avec pénalité d'un coup. Une balle peut être jouée en conformité avec la Règle 17.1 ou peut être droppée dans la dropping zone la plus proche de l'endroit où la balle a franchi en dernier la limite de la zone. La balle doit tomber et rester dans la dropping zone pour pouvoir être jouée selon la Règle 14.3.

Conditions anormales du parcours (Règle 16.1)

- o Toute zone entourée par des lignes blanches, à l'exception des lignes blanches délimitant les avant-greens
- o Toute zone entourée par des lignes bleues ou des piquets bleus : zone de jeu interdit.
- o Les drains remplis de gravier, qu'ils soient ou non marqués.
- o Dans un bunker, toute ravine ou rigole causée par de fortes pluies est un Terrain en Réparation. Le joueur peut se dégager en appliquant la Règle 16.1c(1).







- Trous d'animaux : l'interférence d'un trou d'animal avec le stance du joueur donne droit à un dégagement selon la Règle 16.1.
- Second trou sur le green : une interférence existe uniquement lorsque la balle est sur le green et que ce second trou se trouve sur la ligne de jeu. Un dégagement est alors possible selon le règle 16.1d.

Obstructions inamovibles (Règle 16.1)

- Les sentiers qui longent ou traversent les trous 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 13,17 & 18 sont des obstructions inamovibles.
- o Les panneaux des sponsors.
- Les zones marquées par des lignes blanches attenantes à toute zone définie comme obstruction inamovible doivent être considérées comme faisant partie intégrante de l'obstruction et non pas comme des terrains en réparation.
- o Des zones de jardin entourées par une obstruction font partie de cette obstruction.

Obstructions inamovibles proches du green et sur la ligne de jeu.

Un joueur a une option supplémentaire de dégagement lorsqu'une obstruction inamovible se trouve près du green et sur la ligne de jeu.

Balle dans la zone générale

Le joueur peut se dégager selon la règle 16.1b si une obstruction inamovible est :

- o Sur la ligne de jeu **ET**
- O Dans un rayon de deux longueurs de club du green ET
- o À moins de deux longueurs de clubs de la balle.

<u>Exception</u>: il n'y a pas de dégagement possible selon cette règle locale si le joueur choisi une ligne de jeu clairement déraisonnable

<u>Pénalité</u> pour avoir joué une balle d'un mauvais endroit en infraction avec la Règle locale : pénalité générale selon la Règle 14.7a.

Protection d'arbres et plantations:

Des arbres avec tuteur et des plantations entourées d'un manchon en plastique, de tubes en plastique, ou d'un grillage ou assimilés sont des zones de jeu interdit définies comme partie d'une condition anormale de parcours.

Si la balle repose sur le parcours en dehors d'une zone à pénalité et se trouve sur ou touche un tel arbre ou une telle plantation ou qu'un tel arbre ou une telle plantation interfère avec le stance d'un joueur ou la zone de son mouvement intentionnel, le joueur doit prendre un dégagement selon la règle 16.1f.

Si la balle repose dans une zone à pénalité, et qu'il y a une interférence causée par un tel arbre ou une telle plantation avec le stance d'un joueur ou la zone de son mouvement intentionnel, le joueur doit, soit prendre un dégagement avec pénalité selon la règle 17.1e, soit prendre un dégagement gratuit selon la règle 17.1e(2).







Exception: Le joueur ne peut pas obtenir un dégagement selon cette Règle Locale si l'interférence d'un tel arbre ou plantation ne se produit que par l'emploi d'un coup clairement déraisonnable ou d'un stance, mouvement ou direction de jeu inutilement normaux.

Partie intégrante du terrain :

- o Les copeaux de bois autour des plantations.
- o Le piquet qui soutient l'arbre entre les trous 12 & 13.
- o Le rocher sur le fairway du trou 9.

Greens d'hiver:

Si une balle repose sur un green d'hiver et que celui-ci n'est pas utilisé à ce moment là (piquet bleu), le joueur **doit** se **dégager** sans pénalité hors de ce green d'hiver selon la règle 16.1b.

Si la limite du green d'hiver n'est pas clairement marquée, le joueur doit considérer un dégagement à deux longueurs de club depuis le trou du green d'hiver et sans se rapprocher du drapeau.

Fils barbelés:

Si, sur les trous 3 et 17, pour une balle se trouvant sur le parcours, le fil barbelé, le long de la clôture, interfère avec le stance ou le swing d'un joueur, celui-ci peut, sans pénalité, prendre un dégagement selon la règle 16.1 (point de dégagement complet le plus proche, sans se rapprocher du trou).

Il n'y a pas de dégagement possible si la clôture définissant le hors limite est la seule gêne pour le joueur.

Ravines dans les bunkers:

Les ravines causées par la pluie dans un bunker sont considérées comme terrain en réparation.

Une balle reposant dans une de ces ravines pourra, sans pénalité, être relevée, nettoyée et droppée dans le bunker selon la Règle 16.1c(1). Le point le plus proche de dégagement complet et la zone de dégagement doivent être dans le bunker.

Bunker en réparation :

Les bunkers marqués d'un piquet bleu perdent leur statut d'obstacle et deviennent « terrain en réparation »

Une balle reposant dans un bunker en réparation pourra, sans pénalité, être relevée, nettoyée et droppée, hors du bunker, selon la Règle 16.1b.







Dropping Zones:

Au trou 6, si une balle repose sur le chemin contournant le bunker de parcours, le joueur peut, sans pénalité, dropper une balle dans la dropping zone située avant ce bunker.

Au trou 6, si une balle repose sur le chemin menant au trou 7 ET dans la zone délimitée au sol par des points blancs, le joueur peut, sans pénalité, dropper une balle dans la dropping zone située avant ce chemin.

Au trou 6, une balle qui repose ou est perdue dans la zone à pénalités peut être jouée en conformité avec la Règle 17.1 ou peut, avec une pénalité d'un coup, être droppée dans la dropping zone la plus proche de l'endroit où la balle a franchi en dernier la limite de la zone, même si ce faisant, le joueur se rapproche du trou.

Au trou 7, si une balle repose ou est perdue dans la zone à pénalité, le joueur peut, avec une pénalité d'un coup, dropper une balle dans la dropping zone située du côté droit du trou. Au trou 17, si une balle repose sur le chemin contournant le green à gauche, le joueur peut, sans pénalité, dropper une balle dans la dropping zone située à l'avant du bunler de green. Au trou 18, si une balle repose ou est perdue dans la zone à pénalité le joueur peut, avec une pénalité d'un coup, dropper une balle dans la dropping zone située devant le bunker.

Départ au Tee 7 (Call Up Hole)

En cas d'encombrement au trou n° 7, les joueurs qui sont sur le green laisseront obligatoirement l'équipe suivante taper leur premier coup. Pendant que cette deuxième équipe se dirige vers le green, la première équipe pourra alors putter. Dans ce cadre, les joueurs pourront marquer les balles de la seconde équipe qui aident ou gênent, et replaceront ces balles relevées avant de quitter le green.

Circulation sur le fairway du Trou 8

Le fairway de ce trou est souvent très humide...

Pour vous garantir une qualité de terrain, il est interdit aux voiturettes de l'emprunter, il est obligatoire de faire le détour par le chemin.

Pour les joueurs à pied, il est demandé autant que possible, de rester dans le rough!

Départ au Tee 10, Zone à pénalités :

La balle terminant dans la zone à pénalité, 2 cas de figure peuvent se présenter :

- 1 Vous retrouvez la balle et vous la jouez comme elle repose ou
- 2 Vous ne retrouvez pas la balle mais vous êtes certain (à 95%) qu'elle s'y trouve...Dans ce cas, vous avez les 3 possibilités ci-dessous (A, B ou C), avec un point de pénalité.
 - A rejouez une balle depuis l'endroit du dernier coup;
 - B effectuer un drop latéral au point d'entrée dans la zone à pénalité;
 - C effectuer un drop sur la ligne « drapeau-point d'entrée ».







Si vous retrouvez votre balle mais pour quelque raison que ce soit votre balle n'est pas jouable, vous aurez alors les 3 mêmes possibilités de dégagement, toujours avec un point de pénalité.

Règle Locale Temporaire : application de « Ce jour, on place la balle »

Dans la zone générale, une balle peut être relevée et nettoyée sans pénalité. Sur toute zone tondue à hauteur du fairway ou en dessous, la balle doit être marquée et replacée dans la zone générale à moins de 15 cm d'où elle reposait initialement et pas plus près du trou.

Un joueur peut déplacer ou placer sa balle une seule fois et après que la balle a été ainsi déplacée ou placée, elle est en jeu.

Dans le rough, <u>si c'est autorisé</u>, la balle doit être marquée et replacée à moins de 15 cm d'où elle reposait initialement mais pas plus près du trou et doit rester dans le rough.

Note : Il est obligatoire de marquer sa balle (avec un tee, un relève pitch, tête de club...) avant de la relever selon cette règle locale. (Règle 14.1) Sinon, il y a lieu d'appliquer une pénalité d'un coup.

Informations

- Voir aux valves si des règles locales temporaires sont d'application.
- o Les marques blanches, jaunes, rouges et bleues sur le fairway sont situées à 200, 150, 100 et 50 m du début du green. o Les **lignes blanches devant les greens**, déterminent les zones où l'accès est **interdit aux chariots et voiturettes**. Lorsque ces lignes sont pointillées, elle marquent l'interdiction pour les voiturettes uniquement.

Respect du parcours

- o Pas de practice swing sur les Tees.
- o Au practice, il est interdit de joueur sur l'herbe, tout joueur accédant à la zone engazonnée, le fait sous sa propre responsabilité et en subira les conséquences.
- Ne pas jouer de balles de practice sur le parcours, sur le puttin green ni à la zone d'approche.
- o Replacez soigneusement vos divots partout sauf sur les Tees de départ.
- o Ratissez et aplanissez vos marques dans les bunkers.
- o Réparez vos pitchmarks sur les greens.
- Avant de jouer, attendez que les greenkeepers soient hors de portée. Hors compétition, le personnel de terrain a toujours priorité sur les joueurs.
- Évitez le jeu lent. C'est la responsabilité du groupe de garder le contact avec le groupe précédant. Les joueurs doivent toujours être prêts à jouer leur balle dès que c'est leur tour.







o Privilégiez le « Ready golf », tout en permettant à vos partenaires de voir le coup que vous effectuez.